

ASSOCIATION ATHEOL

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

***RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS***

ANGERS | NANTES | PARIS | RENNES | SAINT-BRIEUC

www.becouze-talents.com

SOMMAIRE

PAGES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

1 à 3

COMPTES ANNUELS

- . Bilan Actif-Passif
- . Compte de résultat
- . Annexe

4 - 5
6 - 7
8 à 29

ASSOCIATION ATHEOL
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
15, Rue des Olympiades
BP 10305
22402 LAMBALLE-ARMOR Cedex

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de l'Association,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ATHEOL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n° 2022-06 et 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

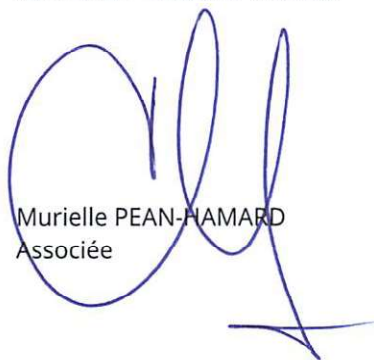
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PLERIN, le 10 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes
BECOUZE – ROUXEL TANGUY



Murielle PEAN-HAMARD
Associée

Ce rapport comprend 31 pages.

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	20 220	20 220		
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	31 833	31 833		
	Constructions	36 338	19 491	16 847	19 822
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	250 749	179 307	71 442	55 820
	Autres immobilisations corporelles	419 624	283 061	136 562	127 944
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	16 974		16 974	16 974
	Autres immobilisations financières	3 443		3 443	3 925
	TOTAL (II)	779 180	533 912	245 268	224 485
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	6 078		6 078	11 887
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	46 558		46 558	72 294
	Charges constatées d'avance	6 695		6 695	5 233
COMPTES DE REGULARISATION	Valeurs mobilières de placement	550 279		550 279	509 062
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	2 181 397		2 181 397	2 060 626
	TOTAL (III)	2 791 006		2 791 006	2 659 101
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I à VII)		3 570 186	533 912	3 036 274	2 883 586

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		31/12/2025		31/12/2024	
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise				
	Fonds propres statutaires		23 704		23 704
	Fonds propres complémentaires		5 304		5 304
	Fonds propres avec droit de reprise				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité		1 075 157		967 498
	Autres				
	Report à nouveau		(248 637)		(294 398)
	Excédent ou déficit de l'exercice		132 775		153 420
	Total des fonds propres (situation nette)		988 303		855 529
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement		33 976		38 505
	Provisions réglementées		135 200		135 200
	Total des autres fonds propres		169 177		173 705
	Total des fonds propres		1 157 480		1 029 234
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		50 530		64 616
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		1 071 814		1 145 579
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public				
	Total des fonds reportés et dédiés		1 122 344		1 210 195
Provisions	Provisions pour risques		143 697		95 000
	Provisions pour charges		107 516		106 521
	Total des provisions		251 213		201 521
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit				
	Emprunts et dettes financières divers (2)		1 652		1 652
	Instruments financiers à terme				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		1 320		1 320
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		114 680		89 456
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales		377 427		342 772
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes		8 610		7 435
	Produits constatés d'avance		1 548		
	Total des dettes (1)		505 237		442 636
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif				
	TOTAL PASSIF		3 036 274		2 883 586
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		503 917		441 316
	(2) Dont emprunts participatifs				

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	3 300	1 140
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	109 670	123 150
	dont parrainages	9 409	8 981
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	2 910 337	2 858 437
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	7 510	4 800
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
CHARGES D'EXPLOITATION	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		71 687
	Utilisations des fonds dédiés	93 351	112 829
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	58 820	10 227
	Total des produits d'exploitation	3 182 988	3 182 270
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	778 142	693 741
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	142 218	143 903
	Salaires	1 538 223	1 514 133
	Cotisations sociales	527 916	562 080
	Dotation aux amortissements et dépréciations	60 936	73 901
	Dotation aux provisions	49 693	77 738
	Reports en fonds dédiés	5 500	9 278
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	224	5 906
	Total des charges d'exploitation	3 102 852	3 080 680
RESULTAT D'EXPLOITATION		80 137	101 590

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

RESULTAT D'EXPLOITATION		80 137	101 590
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	20 288	24 065
	Reprises sur dépréciations et provisions	39 690	8 850
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		59 978	32 915
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		59 978	32 915
RESULTAT COURANT avant impôts		140 115	134 505
	Produits exceptionnels		33 267
	Charges exceptionnelles	3 390	9 776
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(3 390)	23 491
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		3 950	4 576
TOTAL DES PRODUITS		3 242 967	3 248 453
TOTAL DES CHARGES		3 110 192	3 095 032
EXCEDENT ou DEFICIT		132 775	153 420
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

Etats financiers au 31/12/2025

ANNEXE

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de 3 036 274 euros
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de 3 242 967 euros
 - un total charges de 3 110 192 euros
 - dégage un résultat de 132 775 euros

L'exercice considéré :

- débute le 01/01/2025
- finit le 31/12/2025
- et a une durée de 12 mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le Conseil d'Administratuion de Association ATHEOL (Comptes combinés) avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de Présentation des Comptes Annuels qui lui a été confiée.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

1. Objet social et description de l'association :

L'objet social de notre entité est décrit dans ses statuts.

L'association ATHEOL a pour but d'aider les personnes en situation de handicap, leurs familles et/ou leurs aidants, pour une inclusion dans la vie sociale, par le développement d'activités à leur service, par tout moyen approprié.

Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le projet de notre entité pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.

Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

Si l'accueil temporaire a constitué sa genèse et son ambition première, ATHEOL souhaite développer ses activités, conformément à son objet, en étendant ses moyens d'actions en vue de ses nouvelles orientations.

Ainsi les principaux axes retenus sont les suivants ;

- Diversifier et améliorer les services offerts par l'Association,
- Promouvoir et favoriser la vie autonome des adultes en situation de handicap et de dépendance par un habitat et des services adaptés,
- Contribuer au développement d'une offre d'accueil temporaire au plus près des besoins notamment par la gestion de la Maison ATHEOL,
- Administrer et gérer des établissements et services dont les activités sont conformes à l'objet de l'association, au besoin en répondant à des appels à projets ou à candidatures,
- Aider et favoriser au libre choix du mode de vie de la personne en situation de handicap dans le respect de sa dignité et de son intimité,
- Former, informer, sensibiliser au regard des obligations légales et réglementaires en matière de handicap et de dépendance,
- Imaginer et créer des évènementiels autour de la thématique de l'inclusion sociale.

Les périmètres d'intervention réalisés par l'association ATHEOL sont ;

- I.M.E. (secteur enfant) - 14 places relevant de la compétence ARS,
- M.A.S. (secteur adulte) - 8 places relevant de la compétence ARS,
- F.A.M. (secteur adulte) - 6 places relevant de la compétence partagée ARS et CD,
- "La petite maison" (secteur enfant) 5 places relevant de la compétence partagée ARS et CD,

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Description des moyens mis en œuvre :

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

- Locaux ;

Les locaux utilisés sont situés à LAMBALLE

- Investissements de l'exercice .

Ils se sont élevés à 85.591 € et portent principalement sur des aménagements, du matériel médical, du matériel de transport, du mobilier et matériel informatique.

- Ressources humaines ;

L'effectif salarié moyen en 2025 était de 47,8 ETP.

2. Faits majeurs de l'exercice :

Faits caractéristique de l'exercice

NEANT

Evènements postérieurs à la date de clôture

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice.

3. Principes et méthodes comptables :

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 3 036 274 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 3 242 967** euros et un total **charges de 3 110 192** euros, dégageant ainsi un **résultat de 132 775** euros.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception du changement de réglementation comptable mentionné ci-dessous.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Principes généraux

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de commerce et du Plan Comptable Général, tel qu'issu des règlements ANC n°2014-03, n°2022-06 et n°2023-03 applicables à la clôture de l'exercice.

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe sont présentés conformément aux modèles prévus par la réglementation comptable en vigueur.

Changement de réglementation comptable

Les règlements ANC n°2022-06 et n°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Leur première application constitue un changement de réglementation comptable ayant principalement conduit à :

- la redéfinition du résultat exceptionnel ;
- la suppression des transferts de charges ;
- l'adaptation du plan de comptes ;
- la mise à jour des modèles de bilan, de compte de résultat et d'annexe.

Les comptes annuels ont été établis conformément à ces nouvelles dispositions. Cette première application n'a pas eu d'incidence sur les capitaux propres ou le résultat de l'exercice, hormis les reclassements nécessaires à la présentation des états financiers.

Les remboursements de formation, antérieurement comptabilisés en transferts de charge, ont été classés en produits d'exploitation.

Les reprises de subvention, antérieurement comptabilisées en exceptionnel, font désormais partie du résultat d'exploitation.

Les transferts de charges relatif au personnel ont été comptabilisés en moins des charges relatives à ces lignes de dépense.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Compte de résultat N-1 retraité selon le nouveau règlement

ASSOCIATION ATHEOL (Comptes combinés) - Compte de Résultat			
	31/12/2025	31/12/2024 (retraités selon nouvelles règles)	31/12/2024 (publiés)
Cotisations	3 300	1 140	1 140
Ventes de prestations de service	109 670	123 150	123 150
Concours publics et subventions	2 910 337	2 874 526	2 858 437
Dons manuels	7 510	4 800	4 800
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		6 372	71 687
Utilisations des fonds dédiés	93 351	112 829	112 829
Produits de cession des immobilisations		16 702	
Autres produits	58 820	32 688	10 227
PRODUITS D'EXPLOITATION	3 182 988	3 172 207	3 182 270
Autres achats et charges externes	778 142	689 319	693 741
Impôts, taxes et versements assimilés	142 218	143 903	143 903
Salaires	1 538 223	1 478 072	1 514 133
Cotisations sociales	527 916	559 233	562 080
Dotation aux amortissements et dépréciations	60 936	73 901	73 901
Dotation aux provisions	49 693	77 738	77 738
Reports en fonds dédiés	5 500	9 278	9 278
Valeurs comptables des immobilisations cédées		8 998	
Autres charges	224	6 684	5 906
CHARGES D'EXPLOITATION	3 102 852	3 047 126	3 080 680
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	80 136	125 081	101 590
Produits financiers	59 978	32 915	32 915
Charges financières	-	-	-
Produits exceptionnels	-	-	33 267
Charges exceptionnelles	3 390	-	9 776
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices	3 950	4 576	4 576
EXCÉDENT OU DÉFICIT	132 775	153 420	153 420

Changements d'estimation

Notre entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Corrections d'erreurs

Notre entité n'a constaté aucune correction d'erreur significative.

Dérogations

Notre entité n'a pratiqué aucune dérogation aux règles comptables applicables.

Immobilisations

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement,
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat sauf celles sur le fonds commercial qui ne sont jamais reprises.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

Les immobilisations sont amorties sur une durée allant de 3 à 15 ans.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Engagement en matière de pension et retraites

Les engagements de l'Association en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont mentionnés au Passif par constatation d'une provision pour risque.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 60-64 ans en tenant compte des éléments suivants :

- paramètres propres à chacun des salariés de la société (âge à la clôture, ancienneté, statuts, taux de mortalité et salaire brut annuel)
- données spécifiques à la société (convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales)
- taux d'actualisation retenue à 3,60%

Les montants éventuellement couverts par une assurance spécifique sont mentionnés en engagements reçus.

Effectif moyen

L'effectif moyen est de 48.

Résultat par service

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
- Etablissement ATHEOL	120 124 €	139 725 €
- Vie associative	12 651 €	13 696 €
TOTAL	132 775 €	153 421 €

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Valorisation du bénévolat et des contributions volontaires, effectuées à titre gratuit, dont bénéficie l'Association

Si le nombre d'acteurs bénévoles intervenant au sein de l'association est connu, il est plus difficile d'approcher avec suffisamment de fiabilité les heures effectivement mises à disposition de l'Association et donc, de valoriser ces contributions volontaires en nature. En effet, certains bénévoles interviennent à titre tout à fait régulier, et d'autres plus ponctuellement, en fonction des besoins. Ces contributions ne présentent pas de caractère significatif.

Il a été décidé de ne pas fournir d'évaluation chiffrée du bénévolat pour l'exercice.

Concours publics et Subventions d'exploitation

Concours publics

Un concours public est une contribution financière apportée par une autorité administrative en application d'un dispositif législatif ou réglementaire (par opposition à la subvention, attribuée de façon facultative et objet d'une décision particulière).

Les concours publics comprennent :

- Les contributions financières d'une autorité administrative (ARS+CD) qui ne sont pas des subventions ;
- Les versements de participations, contributions ou taxes par un organisme collecteur.

Ils sont comptabilisés en produit au compte « Concours publics » en fonction des modalités propres au dispositif concerné.

Subventions

Constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire.

Les dépenses engagées avant que notre entité ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutives. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en oeuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
20 220					20 220
20 220					20 220
31 833					31 833
2 194					2 194
34 144					34 144
248 199		42 672		40 122	250 749
86 404		20 422		1 579	105 247
161 087		18 000			179 087
137 615		4 497		6 822	135 290
701 476		85 591		48 523	738 544
20 899				482	20 417
20 899				482	20 417
742 594		85 591		49 005	779 180

Amortissements

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	20 220			20 220
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	20 220			20 220
CORPORELLES	Terrains	31 833			31 833
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui	1 615	146		1 761
	instal. agencement aménagement	14 901	2 829		17 731
	Instal technique, matériel outillage industriels	192 379	27 050	40 122	179 307
	Autres instal., agencement, aménagement divers	34 896	8 641	1 579	41 958
	Matériel de transport	118 055	16 134		134 189
	Matériel de bureau, mobilier	104 210	9 526	6 822	106 914
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations grevées de droits				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	497 890	64 326	48 523	513 693
TOTAL		518 109	64 326	48 523	533 912

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	16 974		16 974
	Autres immobilisations financières	3 443		3 443
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	6 078	6 078	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	210	210	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	35 322	35 322	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	11 026	11 026	
	Charges constatées d'avance	6 695	6 695	
	TOTAL DES CREANCES	79 747	59 330	20 417
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers	1 652	1 652		
	Fournisseurs et comptes rattachés	114 680	114 680		
	Personnel et comptes rattachés	183 493	183 493		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	166 956	166 956		
	Impôts sur les bénéfices	3 950	3 950		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	23 028	23 028		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	8 610	8 610		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	1 548	1 548		
	TOTAL DES DETTES	503 917	503 917		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres	135 200			135 200
	PROVISIONS REGLEMEENTEES	135 200			135 200
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	106 521	996		107 516
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	95 000	48 697		143 697
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		201 521	49 693		251 213
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres	39 690		39 690	
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	39 690		39 690	
TOTAL GENERAL		376 411	49 693	39 690	386 413
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			49 693	39 690	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	29 009				29 009
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	967 498	107 659			1 075 157
Autres réserves					
Report à nouveau	(294 398)	45 761			(248 637)
Excédent ou déficit de l'exercice	153 420	(153 420)	132 775		132 775
Situation nette	855 529		132 775		988 303
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	38 505			4 529	33 976
Provisions réglementées	135 200				135 200
TOTAL	1 029 234		132 775	4 529	1 157 480

Variation des Subventions d'Investissement

Etat exprimé en euros	Subventions à la clôture 31/12/2024	Augmentation	Diminution	Subvention à la clôture 31/12/2025
Subventions d'investissement				
Subventions d'équipement	327 779			327 779
Autres subventions d'investissement				
Montant nominal	327 779			327 779
Quotes-parts virées au compte de résultat	289 273	4 529		293 802

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré	23 704			23 704
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise	5 304			5 304
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	967 498	134 051	26 392	1 075 157
Report à nouveau	(294 398)		(45 761)	(248 637)
Résultat de l'exercice	153 420	132 775	153 420	132 775
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	38 505		4 529	33 976
Provisions réglementées	135 200			135 200
TOTAL	1 029 234	266 826	138 580	1 157 480

Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Fonds dédiés				
Cf.état Fonds dédiés	1 210 195	93 351	5 500	1 122 344
TOTAL	1 210 195	93 351	5 500	1 122 344

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Dons manuels				
Total				
Legs et donations				
Total				
TOTAL				

Fonds dédiés

Subventions de fonctionnement affectées - Fonds dédiés	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
FONDS DEDIES A L'INVESTISSEMENT	1 145 579	79 265	5 500	1 071 814
FORMATION COORDINATEUR EQUIPE	5 415			5 415
FORMATION	46 307	12 515		33 791
FORFAIT HABITAT INCLUSIF NON REALISE	12 894	1 570		11 324
Totalisation	1 210 195	93 351	5 500	1 122 344

Charges à payer

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

Total des Charges à payer		272 524
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		28 554
<i>FACTURES NON PARVENUES</i>	28 554	
Dettes fiscales et sociales		243 969
<i>PERSONNEL - CONGES PAYES</i>	152 011	
<i>PERSONNEL - IFC CDD</i>	3 577	
<i>PERSONNEL - HEURES CPLTAIRES</i>	4 453	
<i>PERSONNEL - REM VARIABLES</i>	7 135	
<i>CH. SOCIALES S/CP</i>	70 374	
<i>CH. SOCIALES S/IFC CDD</i>	1 431	
<i>CH. SOCIALES S/HEURES CPLTAIRE</i>	1 917	
<i>CH. SOCIALES S/REM VARIABLES</i>	3 071	

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION CHARGES EXTERNES		6 695	6 695
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			6 695

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

Total des Produits à recevoir		31 690
Autres créances		31 690
<i>SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</i>	<i>417</i>	
<i>DOTATION COMPLEMENTAIRE A RECEVOIR</i>	<i>20 883</i>	
<i>PRODUITS A RECEVOIR</i>	<i>10 389</i>	